

Intersyndicale regroupant les syndicats suivants :

SYNGOF
Syndicat National des Gynécologues Obstétriciens de France

SNPHARE
Syndicat National des Praticiens Hospitaliers Anesthésistes-Réanimateurs d'Anesthésie

SMH
Syndicat Méditerranéen des Hospitaliers

SNGC
Syndicat National des Gynécologues et Obstétriciens de France

SAM
Syndicat des Anesthésistes et Réanimateurs de Marseille

SAM
Syndicat des Anesthésistes et Réanimateurs de Marseille

ANMTEPH
Association Nationale de Médecine du Travail et d'Ergonomie du Personnel des Hôpitaux

Madame GEINDRE, Directrice Générale HCL

Monsieur TEOLI, Directeur GHN

29 novembre 2017.

Madame la Directrice Générale,

Monsieur le Directeur,

Objet : Préavis de grève des médecins hospitaliers de l'hôpital de la Croix Rousse, Groupe Hospitalier Nord (GHN).

Nous vous informons que nous déposons un préavis de grève, appelant au respect de la pérennité des activités médicales du GHN et à son attractivité.

Nous sommes opposés aux décisions hâtives de la gouvernance dont la dernière en date est l'éclatement de la filière hépato-biliaire et son morcèlement par le transfert de la transplantation hépatique sur l'hôpital E Herriot, mettant en cause la qualité et la sécurité des soins aux patients défailants hépatiques.

Le GHN va se trouver lourdement déstabilisé par cette décision, notamment les activités transversales et de soins critiques ; par effet domino et par réallocation de ressources, les autres groupements vont également se trouver déstabilisés.

Nous exigeons une transparence totale sur les stratégies de réorganisation des activités au sein des HCL entre les différents pôles, qui doivent être sous tendues par une plus-value médicale pour les patients et pas par un plan de retour à l'équilibre et des suppressions de postes.

Ce préavis concerne la journée du mercredi 13 décembre 2017, à compter de 8h (huit heures) pour une durée de 24 heures.

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels médicaux, pharmaceutiques et odontologiques, quels que soit leur statut, de l'hôpital de la Croix Rousse, Groupe Hospitalier Nord des Hospices Civils de Lyon. Ce mouvement est conforme aux articles L 2512-1 à 5 du Code du Travail sur l'exercice du droit de grève dans la fonction publique. La cessation du travail interviendra à compter du mercredi 13 décembre à 8 heures, et se terminera le lendemain à 8 heures. Elle concerne les soins non urgents.

Dr R. PEQUIGNOT, Secrétaire Général

Dr Nicole SMOLSKI, Déléguée Générale

